

COLOMBIE : attaques contre des syndicalistes

Défendre les droits des petits agriculteurs

Luis Miguel Gómez Porto, le président du Syndicat des petits agriculteurs de Sucre (SINDEAGRICULTORES), et l'un des dirigeants de la Fédération nationale syndicale des travailleurs du secteur agricole (FENSUAGRO), a été tué le 3 mai 2007 par des membres du bataillon de fusiliers de l'infanterie de marine n° 4, semble-t-il, à Ojito, dans la municipalité d'Ovejas (département de Sucre). Selon les informations reçues, il avait été arrêté en avril 2005 pour subversion et libéré le 18 mai 2006. Amnesty International ignore s'il avait été mis fin aux poursuites engagées contre lui. Luis Miguel Gómez aurait été tué après avoir quitté son domicile pour rendre visite à des proches. L'armée a affirmé qu'il était un guérillero tué au combat.

Dans les zones de conflit, les membres des syndicats de petits agriculteurs ont souvent été victimes d'atteintes aux droits humains. Les forces de sécurité et les paramilitaires ont régulièrement traité de subversifs ceux qui faisaient campagne pour le droit à la terre, commettant ensuite de graves atteintes aux droits humains contre des membres des organisations de paysans. Le conflit armé qui déchire depuis longtemps la Colombie a entraîné le déplacement forcé de plus de trois millions de personnes.

Une grande partie des terres que celles-ci ont dû quitter ont été occupées par des paramilitaires et par de puissants intérêts économiques fortement intéressés par le potentiel agro-industriel local, les richesses du sous-sol et les autres ressources économiques. Selon les estimations d'organisations non gouvernementales de défense des droits humains, les paramilitaires et les milieux d'affaires liés aux forces paramilitaires se sont ainsi illégalement emparés de plus de deux millions d'hectares. Les menaces et les assassinats de paysans perpétrés par les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie) ont aussi provoqué le déplacement forcé d'un très grand nombre de petits agriculteurs.

Les mesures législatives défendues par le gouvernement vont permettre aux auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité de régulariser la détention des terres qu'ils ont occupées par la force, ce qui pourrait expliquer une grande partie des violences actuelles contre les organisations paysannes.

Le corps de Carlos Arciniegas Niño a été découvert le 2 janvier 2006 dans la municipalité de Puerto Wilches (département de Santander). On était sans nouvelles de cet ancien membre du bureau du Syndicat national des ouvriers du

Qui sont les responsables de ces atteintes aux droits humains ?

Une grande part des atteintes aux droits humains commises contre des syndicalistes ne peut être attribuée à aucun groupe en particulier. Toutefois, lorsque la responsabilité est évidente, il s'avère qu'elle est en très grande partie imputable aux forces de sécurité et aux groupes paramilitaires soutenus par l'armée. Dans un certain nombre de cas, elle a été attribuée à des organisations de la guérilla.

Depuis quarante ans, la Colombie est le théâtre d'un conflit armé qui oppose les forces militaires et paramilitaires à des mouvements de guérilla, dont les FARC constituent le groupe le plus

important. Bien que l'on constate une diminution de certains types de violence liée au conflit armé, il n'en reste pas moins que la situation en matière de droits humains demeure difficile en Colombie. Toutes les parties au conflit continuent de commettre des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres atteintes au droit international.

Le conflit sert de prétexte à ceux qui veulent étendre et protéger leurs intérêts économiques. Ainsi, dans les régions présentant un intérêt économique important, par exemple pour leur richesse minière ou agricole, plus de 60 p. cent des plus de trois

millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été chassées de leur maison et de leurs terres.

Bien que plus de 30 000 paramilitaires aient été officiellement « démobilisés » au cours de ces trois dernières années dans le cadre d'un processus très controversé lancé par le gouvernement, de nombreux éléments montrent que les groupes paramilitaires restent actifs et continuent de se rendre coupables d'atteintes aux droits humains, telles que des menaces, des homicides et des disparitions forcées, parfois avec l'accord ou la complicité des forces de sécurité.

secteur agricole (SINTRAINAGRO), depuis le 30 décembre 2005, date à laquelle il se serait trouvé à Barrancabermeja. Carlos Arciniegas avait été ligoté et abattu de trois balles ; son corps portait des marques de torture. Cet homicide a été attribué au Bloque Central Bolívar, qui fait partie de l'organisation paramilitaire Autodefensas Unidas de Colombia (AUC, Milices d'auto-défense unies de Colombie). Des paramilitaires auraient menacé Carlos Arciniegas avant sa mort. Il avait représenté les travailleurs des plantations de palmiers à huile dans des négociations avec les employeurs.

En Colombie, les syndicalistes sont confrontés à de sérieux risques de violations de leurs droits fondamentaux. Les gouvernements colombiens qui se sont succédé ont mis en œuvre une série de mesures pour renforcer la sécurité des syndicalistes mais cela n'a permis de vraiment garantir cette protection ni à ces derniers ni à leur famille. La sécurité des syndicalistes ne pourra être assurée à long terme que si les autorités colombiennes décident de tout mettre en œuvre pour mettre fin à l'impunité dont bénéficie l'immense majorité des responsables des atteintes aux droits humains visant ces militants.

Agissez !

Envoyez vos appels :

- ▶ **au président de la République**, señor Presidente Álvaro Uribe Vélez, Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie

Faites-lui part de votre préoccupation devant la crise des droits humains à laquelle sont confrontés les syndicalistes en Colombie, et priez-le instamment de veiller à ce que les autorités colombiennes prennent des mesures énergiques, en accord avec les personnes en danger, pour assurer leur sécurité. Demandez-lui de faire veiller à ce que les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme soient pleinement mises en œuvre. Priez-le instamment de faire en sorte que les menaces de mort proférées et les meurtres perpétrés contre des membres de la FENSUAGRO, du SINDEAGRICULTORES et du SINTRAINAGRO fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, que les résultats soient rendus publics et que les responsables soient traduits en justice. Rappelez-lui que le gouvernement de Colombie a signé, en juin 2006, un Accord tripartite avec les syndicats et le patronat par lequel il s'engageait à mettre fin à l'impunité pour les auteurs d'atteintes aux droits

humains des syndicalistes. Enjoignez-lui de veiller à ce que l'unité spéciale d'enquête judiciaire mise en place aux termes de cet Accord pour enquêter sur ces atteintes aux droits humains soit dotée des effectifs nécessaires et de ressources suffisantes.

- ▶ **au ministre des Affaires étrangères de votre pays**, en soulevant ces questions et en lui demandant comment votre gouvernement entend appeler les autorités colombiennes à suivre ces recommandations. Si le ministère est en contact avec des groupes de la guérilla, demandez à vos autorités de s'adresser à ces groupes pour qu'ils fassent cesser les meurtres de syndicalistes.
- ▶ **à votre syndicat**, et priez-le instamment de soulever ces questions auprès des gouvernements de Colombie et de votre propre pays.

Plusieurs sections d'Amnesty International mènent actuellement d'autres actions de campagne sur la situation des syndicalistes en Colombie. N'hésitez pas à contacter celle de votre pays pour savoir si elle participe à l'action et pour lui demander comment vous pouvez y prendre part.